

Le dispositif d'évolution de carrière de GrDF laissera-t-il moins de place à l'arbitraire ?

Rien n'est moins sûr...

Élan Pro et Élan Pass Des dispositifs qui pénalisent les agents

FO Énergie et Mines conteste le dispositif que la Direction souhaite mettre en place lors des changements de collègue (exécution/maîtrise et maîtrise/cadre).

Celle-ci indique vouloir supprimer les décisions arbitraires en proposant **un test obligatoire**, pratiqué par un organisme externe.

Là où le bât blesse, c'est que ce test s'ajoute aux processus actuels. Il ne les remplace pas !

Pour changer de collègue, il faudra donc :

Une proposition de la hiérarchie

+

Un test

+

Une décision du Directeur

Ensuite et seulement ensuite, l'agent pourra postuler dans le collège supérieur.
De plus, ce sésame ne sera valable que 2 ans.

FO Énergie et Mines reste convaincue de la nécessité d'un outil au service du développement professionnel à GrDF.

Cette position est constante. Elle a été maintes fois affirmée aux Directions.

Encore faut-il que le dispositif proposé soit acceptable.

Pour FO, le projet de la Direction de GrDF constitue un frein supplémentaire à l'évolution des salariés au sein de l'entreprise.

Inutile de dire que selon nous, il aggravera encore la problématique de changement éventuel d'entreprise au sein des Industries Électriques et Gazières...

Pensez à Vous
Rejoignez nous